

- Cours de Philosophie -

La spécificité de la morale de Kant

Dans ce cours l'intérêt se portera sur la notion de morale en philosophie, et plus particulièrement sur la morale de Kant, exposée notamment dans l'oeuvre <u>Les fondements de la métaphysique des mœurs</u>. Chez le philosophe, en effet, la morale revêt un sens particulier, original et incontournable au sein de l'histoire de la philosophie. Mais avant d'étudier plus précisément cette morale développée par Kant, il est nécessaire de s'intéresser tout d'abord à cette notion de morale d'un point de vue général, telle qu'elle a été traité par d'autres auteurs, aussi bien en philosophie, qu'en sociologie ou en psychanalyse. Et ce, afin de bien mettre en évidence toute la spécificité de la morale kantienne.

I. La notion de morale d'un point de vue général :

La morale est définie d'un point de vue général comme l'ensemble des règles qui font la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal. Cet ensemble de règle étant précisément ce qui montre le bien. La morale est à la fois quelque chose d'extérieur à nous, puisque cet ensemble de règle peut venir par exemple de la loi, de la religion ou de la société. Dans ce cas les règles concernant le bien et le mal nous sont comme imposées de l'extérieur. Mais la morale peut également être quelque chose d'intérieur. C'est ce que nous appelons alors la «conscience morale ». La conscience morale renvoie au retour que l'on fait par l'esprit sur soi-même et sur ses actes, afin de les examiner et de les juger. Ici, ce n'est donc plus concrètement un ensemble de règle extérieur qui juge si ce que l'on fait est bien ou mal, mais c'est nous-même qui jugeons, par l'intermédiaire de notre conscience. Toutefois, qu'est-ce qui constitue précisément cette conscience morale intérieure ? Quelle est son origine ? N'estce pas justement ce qui nous entoure, ce qui est normalement considéré comme extérieur à nous : la religion et la société, qui l'ont mise en nous ? A ce sujet, il y a différentes manières de concevoir les choses. Pour certains, la morale est acquise par, comme nous venons de le soulever : la religion, la société, mais aussi par la culture et l'éducation. Ce serait donc un ensemble de règles extérieures que nous nous approprions afin d'en faire une règle intérieure. Pour d'autres, comme Rousseau par exemple, la morale est au contraire quelque chose d'inné, qui serait donc en nous dès le départ. Etudions alors un peu plus précisément ces différentes conceptions de la morale.

Pour Freud par exemple, la conscience morale, qui est appelée en psychanalyse le « surmoi », est acquise par l'éducation, et notamment par les interdits posés par les parents. L'éducation d'un enfant à la moralité se ferait donc grâce aux sanctions, aux encouragements vers le bien, mais aussi par le fait de faire appel à la raison, ainsi que par l'explication et la justification de



ce qui est bien ou mal, et enfin par le rôle de l'exemple, du modèle à suivre. Dans cette conception, c'est donc l'éducation qui permet d'acquérir une conscience morale. Le sociologue Durkheim, quant à lui, nous dit « quand notre conscience parle, c'est la société qui parle en nous ». Ainsi, dans cette conception-ci la morale est toujours acquise, mais c'est ici la société qui nous la transmet. C'est la société qui véhicule sa conscience morale de personne en personne. Ce n'est plus seulement l'éducation donnée par les parents qui conditionne la conscience morale, c'est la société qui conditionne cette éducation et de ce fait, la conscience morale. Pour Rousseau au contraire, comme nous l'avons déjà dit, la morale n'est pas acquise : elle est innée. Pour le philosophe, en effet, la morale est un instinct divin, immortel et céleste, comme il nous l'explique dans <u>l'Emile</u> cf. La profession de foi du vicaire savoyard. La conscience morale est donc une voix mise en l'homme par Dieu, qui crée l'amour du bien quand il est reconnu comme tel.

D'autres auteurs encore ont pu avoir des conceptions différentes en ce qui concerne la notion de morale. Telle est d'ailleurs le problème soulevé par le scepticisme moral : ce problème de la multiplicité des morales possibles, puisque son origine elle-même parait multiple. Mais pour la vie en communauté, cette multiplicité n'est pas acceptable. Il est nécessaire, effectivement, de trouver une norme morale valable pour chacun. Toutefois, cette norme existe-t-elle ? Est-elle trouvable et acceptable par tous ? Comment cela est-il possible ? Grâce à quoi ? C'est alors ce que nous allons voir avec l'étude de la morale kantienne, comme possibilité de norme universelle.

II. La notion de morale chez Kant:

Chez Kant, la morale pourrait sembler à la fois acquise et innée. La morale, en effet, est acquise au sens où tout d'abord elle est quelque chose de transmis et d'imposé par l'éducation. Mais parvenu à l'âge adulte, tout un chacun est en mesure de penser par soimême et d'utiliser à cet effet, sa raison. Pour le philosophe, si chacun fait l'effort d'utiliser cette raison et de se poser la question de la moralité, alors chacun trouvera des critères et des principes moraux universels, qui sont donc les mêmes pour tous, valables pour tous et qui déterminent le bien. C'est en ce sens que la morale apparaît également comme quelque chose d'inné, puisque nous avons tous en nous, dans notre raison, ces critères moraux universels. Mais Kant n'emploie pas le terme « inné » pour qualifier cette spécificité de la morale qu'il développe, il préfère le terme « a priori ». Chez le philosophe la morale n'est ni acquise, ni innée : elle est a priori, c'est-à-dire qu'elle est tirée de la seule raison et qu'elle est, à ce titre, quelque chose d'universel, de pure et de nécessaire. Ainsi selon Kant, une action qui répondrait ou qui serait en accord avec ces critères ou principes tirés de la raison, est dite morale. De ce fait, l'action morale n'est plus jugée comme telle de par son but : faire le bien ; mais de par sa cause : répondre aux principes moraux universels tirés de la raison. Chez Kant, et telle est d'ailleurs l'originalité de sa philosophie morale, ce qui compte ce n'est pas le but ou le résultat de l'action, mais sa cause : l'intention dans laquelle j'agis. Si j'agis par devoir, parce que je veux respecter les principes de conduite tirés de ma raison, alors mon action sera morale. Si au contraire, j'agis par habileté, intérêt ou prudence, que ce soit en accord ou non avec les principes de conduite tirés de ma raison, alors mon action ne sera pas morale. Mon action, en effet, n'est pas morale, si j'ai un autre mobile ou raison d'agir que celle de répondre aux principes moraux tirés de la raison.

Ces principes moraux universels, pures et nécessaires tirés de la raison sont au nombre de trois. Kant les appelle les trois formules (ou principes) de l' »impératif catégorique ».



L'impératif catégorique est une loi morale nécessaire que tout être doué de raison peut retrouver en lui. La première formule est un principe d'universalité : « Agis toujours de façon que tu puisses vouloir que la maxime de ton action devienne une loi universelle ». En répondant à ce principe, on se pose la question : si tout le monde agissait comme je le fais, qu'est-ce que cela donnerait? Si il est, effectivement, souhaitable que tout le monde agisse comme je le fais dans cette action, alors celle-ci est morale. Si au contraire je me dis, par exemple : je peux agir ainsi dans ces circonstances particulières, mais il n'est pas souhaitable que tout le monde en fasse de même, alors mon action n'est pas morale. La seconde formule est un principe de respect de l'homme : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais comme un moyen ». En répondant à ce principe, on part nécessairement de l'idée qu'il faut respecter la liberté de tout homme et de ce fait, qu'il ne peut en aucun cas être considéré comme un outil ou un instrument pour parvenir à une fin quelconque. Seul l'homme doit être considéré comme une fin en soi et comme la seule fin. Je dois donc respecter cette humanité présente en chaque homme, aussi bien moi-même qu'autrui. La troisième formule est un principe d'autonomie : « Agis toujours comme si tu étais législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables ». Ce principe est une synthèse des deux premiers. En répondant à ce principe, on s'élève à l'idée d'une fin en soi, d'un sujet libre (2nd principe) comme érigeant une législation universelle valable pour tous (1^{er} principe). Il faut donc retrouver par soi-même et en soi-même la loi morale, la respecter et l'appliquer aussi bien pour soi que pour les autres. Ainsi selon Kant, chacun est en mesure de trouver des règles universelles qui sont des conditions de possibilités de l'action morale, et qui peuvent être reconnues par tous les hommes puisqu'ils sont doués de raison. Toutefois, il existe aussi une liberté d'action par rapport à ces principes : chacun est libre d'agir en accord ou non avec ces règles. A ce sujet, Kant nous dit simplement : « tu dois donc tu peux » », c'est-à-dire que si c'est un devoir moral alors il n'est pas impossible de le faire.

Ainsi dans ce cours nous avons vu que la morale : cet ensemble de règle qui montre le bien, pouvait être innée (au sens de Rousseau notamment), ou acquise : transmise par la société, la culture, la religion et l'éducation. Ou encore, et c'est ici la spécificité de la morale de Kant, a priori, c'est-à-dire tirée de la seule raison. Ce qui en ce sens seulement, fait apparaître la possibilité d'une morale, comme norme universelle et nécessaire, que tout être doué de raison est en mesure de retrouver en lui et d'appliquer, si telle est sa volonté.